

# Dossier de candidature national



Fort du haut patronage du Secrétariat d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur et du succès rencontré à l'occasion des sept premières éditions du concours d'aide à la création d'entreprise, l'Ordre des experts-comptables, l'APCE, l'Agence Pour la Création d'Entreprises et l'ACFCI – Entreprendre en France organisent la septième édition de CRÉ'ACC.

CRÉ'ACC 2010 se déroulera en deux temps, une phase régionale du 15 avril au 15 juin 2010 suivie d'une finale nationale courant septembre 2010 pour une remise des prix en décembre dans un cadre prestigieux.

---

## OBJECTIF

**CRÉ'ACC 2010** consacre d'une part la mission nationale de l'APCE et celle de son site Internet, 1<sup>er</sup> portail de la création d'entreprise, d'autre part, la capacité de la profession comptable d'assurer sur l'ensemble du territoire l'accompagnement du créateur d'entreprise.

En effet, depuis plus de sept ans, le site Internet de l'APCE propose aux créateurs de gérer directement en ligne la totalité de leur dossier de création. Pour ce concours, l'APCE développe spécialement un espace, où sont référencés les partenaires, pour l'inscription et le dépôt des dossiers de candidatures.

Avec **CRÉ'ACC 2010**, le Conseil Supérieur et les Conseils régionaux de l'Ordre des Experts-Comptables veulent promouvoir l'accompagnement du créateur d'entreprise par l'expert-comptable aussi bien dans la phase de validation de son projet que de développement de son entreprise. A cet effet, les lauréats régionaux primés auront accès à un fond de conseil alloué par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

---

## A QUI S'ADRESSE CE CONCOURS ? COMMENT PARTICIPER ? QUELS PRIX ?

Cette finale est ouverte aux lauréats des concours **CRÉ'ACC 2010** issus des 10 régions ordinaires participants à la phase régionale. Les candidats des régions qui soutiennent cette initiative pourront concourir au sein d'une région virtuelle dont les 6 lauréats participeront également à la phase finale.

Les six catégories retenues sont identiques, qu'il s'agisse des phases régionales ou de la finale nationale :

- ✚ La création « au féminin » ;
- ✚ La création « deuxième vie professionnelle » ;
- ✚ La création « innovante » ;
- ✚ La création « entreprise de moins de 6 mois » ;
- ✚ La création « jeune »
- ✚ Le « coup de cœur » du jury.

Les prix sont identiques et remis au gagnant de chaque catégorie. Il s'agit d'un chèque (composé de 6 chèques), valable 1 an, d'une valeur de 6 000 € HT au niveau national et 3 000 € HT pour la région virtuelle.

## LE PARTENARIAT

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et l'APCE ont souhaité associer **6 partenaires** qui participeront, au même titre que les instances organisatrices à toutes les étapes, l'inscription, la sélection des dossiers, la communication, la conférence de presse et la remise des prix au niveau national et pour la région virtuelle.

Le partenariat s'élève à **15 000 € HT** répartis en **6 x 1 000 € HT** pour chaque lauréat national, **6 x 500 € HT** pour chaque lauréat de la région virtuelle (service, prestation, produit, valable 1 an) et **6 000 € HT** destinés à assurer toutes les prestations annexes au concours (location de salle, documentation, promotion, ...).

L'APCE offre le développement, l'hébergement et la communication de l'espace du concours sur son site Internet, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables assure la présélection des dossiers et offre à chaque lauréat un chèque de 1 000 € HT au niveau national et 500 € HT pour la région virtuelle à valoir sur la prestation d'un expert-comptable.

## DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse, avant le **2 avril 2010**, son dossier de candidature à l'attention de Madame Pascale de VILLEPOIX - CRE'ACC 2010, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables – 19, rue Cognacq Jay – 75 341 Paris cedex 07 (copie à l'attention de Mme Anne ROUSSET Société APAR - 75, rue Carnot - 92300 Levallois-Perret). Ce dossier doit comporter les éléments suivants :

1. Les motifs qui vous conduisent à postuler en tant que partenaire de CRE'ACC 2010 ;
2. La ou les prestations qui correspondent au montant du chèque de 1 000 € HT remis à chaque gagnant national et de 500 € HT remis à chaque gagnant de la région virtuelle ;
3. La description de la communication que vous souhaitez mettre en œuvre pour accompagner votre participation à CRE'ACC 2010 ;
4. Le présent accord paraphé et signé.

## SELECTION DES DOSSIERS

La sélection des partenaires retenus pour CRE'ACC 2010 s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités.

## ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

A l'issue de la sélection, le partenaire s'engage à :

- ✚ Respecter les modalités fixées par les organisateurs et le calendrier (cf. annexe) ;
- ✚ Verser le montant fixe de partenariat de **15 000 € HT** se répartissant en **6 x 1 000 € HT** pour chaque lauréat national, **6 x 500 € HT** pour chaque lauréat de la région virtuelle (service, prestation, produit, valable 1 an) et **6 000 € HT** destinés à assurer toutes les prestations annexes au concours dès le choix effectué par les organisateurs ;
- ✚ Prendre à sa charge les coûts complémentaires de communication qu'il proposera ;
- ✚ Assurer la bonne fin des prestations offertes aux lauréats.

### POSSIBILITES DE COMMUNICATION COMPLEMENTAIRE

Les partenaires peuvent, dès accord avec les organisateurs du concours :

- ✚ Mettre en ligne, sur leur site Internet, le logo ou la bannière du concours avec un lien sur le site de l'APCE ;
- ✚ Utiliser sur tous les supports de communication le logo ou la bannière du concours jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- ✚ Accéder sans limitation au fichier des participants au concours ;
- ✚ Diffuser des invitations pour la cérémonie de remise des prix ;
- ✚ Inclure des documents dans le dossier de presse de la cérémonie de remise des prix ;
- ✚ Distribuer des documents lors de la cérémonie de remise des prix.

### ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS (SOUS RESERVE D'ACCEPTATION DE VOTRE CANDIDATURE)

Les organisateurs prennent en charge :

- ✚ La promotion de **CRE'ACC 2010** (cf. annexe) ;
- ✚ Les relations presse (cf. annexe) ;
- ✚ L'organisation du Jury (cf. annexe) ;
- ✚ L'organisation de la cérémonie de remise des prix (cf. annexe) ;
- ✚ La réservation des lieux pour la remise des prix ;
- ✚ La réalisation des chéquiers remis à chaque lauréat ;
- ✚ Les documents nécessaires à la communication et aux invitations (cf. annexe) ;
- ✚ Le développement de l'espace Internet nécessaire à recueillir les candidatures ;
- ✚ Le premier dépouillement des candidatures.

Nom du signataire \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Société/Organisme \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Cachet et signature

Dossier de candidature à retourner à :

Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables – CRE'ACC 2010  
Mme Pascale de VILLEPOIX  
19 rue Cognacq Jay – 75 341 Paris Cedex 07  
Mail : pdevillepoix@cs.experts-comptables.org

En copie à :

APAR  
Mme Anne ROUSSET  
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret  
Mail : aroussel@apar.fr

### LE CALENDRIER

Les dates du calendrier sont indicatives, toutefois les étapes mentionnées sont incontournables.

- ✚ 16 mars 2010, mise en ligne de l'annonce de CRE'ACC 2010 sur les sites Internet de l'APCE et du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables ;
- ✚ 15 avril au 15 juin 2010, ouverture de l'espace « concours » sur le site Internet de l'APCE ;
- ✚ En juillet 2010, première sélection de quatre dossiers par catégorie effectuée par une équipe d'experts-comptables au niveau de la région virtuelle ;
- ✚ Réunion du jury d'honneur pour sélectionner les lauréats par catégorie en septembre pour la région virtuelle ;
- ✚ A partir de septembre 2010, réunion du jury d'honneur pour sélectionner les lauréats par catégorie au niveau national ;
- ✚ En décembre 2010, dans un cadre institutionnel, conférence de presse et cérémonie de remise des prix.

### LA COMMUNICATION

La charte graphique du concours CRÉ'ACC 2010 intègre systématiquement les logos des 6 partenaires sur les documents d'inscription, d'invitation, de communication, les communiqués de presse et dossiers de presse, ainsi que sur les espaces des sites Internet du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables et de l'Agence Pour la Création d'Entreprises dédiés au concours.

#### **Communication Internet Site APCE** (700 000 visiteurs uniques par mois et 11 750 000 pages vues)

- ✚ Présentation du concours en ligne le 16 mars 2010 ;
- ✚ 1<sup>ère</sup> information dans la lettre quotidienne, le 16 mars 2010. D'autres informations suivront, toujours dans la lettre quotidienne, mais également dans la lettre bimensuelle (total des deux lettres : 201 000 destinataires) ;
- ✚ Ouverture du site du concours « bannière en home page » du 15 avril au 15 juin 2010 ;
- ✚ Publication des résultats : décembre 2010.

#### **Communication Internet Site du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables**

- ✚ Présentation du concours en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2010 ;
- ✚ « Bannière en home page » du 15 avril au 15 juin 2010 avec lien direct sur le concours ;
- ✚ Publication des résultats : décembre 2010.

#### **Communication Internet Site de l'ACFCI – Entreprendre en France**

- ✚ Présentation du concours en ligne le 1<sup>er</sup> avril 2010 ;
- ✚ « Bannière en home page » du 15 avril au 15 juin 2010 avec lien direct sur le concours ;
- ✚ Publication des résultats : décembre 2010.

La « bannière en home page » pourra être utilisée par les partenaires sur leur site respectif.

#### **Les relations presse**

Des communiqués de presse seront envoyés à chaque étape du concours (pré-annonce du lancement – lancement - annonce remise des prix - lauréats), un dossier de presse sera remis aux journalistes, invités à la remise des prix.

---

### LE JURY D'HONNEUR

Ce jury sera composé d'environ 10 personnes, dont:

- ✚ Des représentants des 6 partenaires ;
- ✚ Le Président de l'APCE ;
- ✚ Le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables ;
- ✚ Le Président de l'ACFCI – Entreprendre en France ;
- ✚ Des personnalités dont la liste n'est pas arrêtée à ce jour ...

---

### LA CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

A l'issue de la conférence de presse, la cérémonie de remise des prix se déroulera à l'occasion d'une manifestation nationale, prévue en décembre.